

## ► Comment connaître la qualité de l'eau à son robinet ?

### Par consultation de l'affichage en mairie des résultats des analyses de l'eau et leur interprétation sanitaire

Les résultats d'analyse de l'eau potable sont publics. Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé et transmises à la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales). Celle-ci les communique au Maire qui est tenu de les afficher. Ainsi, propriétaire ou locataire,

vous pouvez être informés sur la qualité de l'eau.

De plus, les données relatives au suivi de la qualité de l'eau sur les trois dernières années au moins doivent être tenues à la disposition du public en mairie.

### Par la note de synthèse annuelle

Cette note de synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée est rédigée par la DDASS. Elle est transmise à l'exploitant du service de l'eau qui l'envoie à l'abonné (qui est souvent le propriétaire) avec la facture

une fois par an. Si vous êtes locataire ou copropriétaire, vous pouvez demander cette synthèse à votre propriétaire ou à votre syndic. Ils ont obligation de la diffuser ou de l'afficher.

### Par d'autres démarches

- Par demande auprès de votre mairie ou de votre syndicat des eaux.

Ils vous communiqueront les données concernant plus spécifiquement l'eau arrivant dans votre quartier.

- En effectuant des mesures

Vous pouvez faire des analyses vous-même à l'aide de "bandelettes-test" que l'on trouve dans certaines pharmacies ou de "liquides-test" disponibles dans les magasins d'aquariophilie. Ces tests permettent d'évaluer la dureté de l'eau, le pH, les nitrites, les nitrates, le calcium, le fer, le cuivre, le phosphate, l'ammonium. A l'origine, ces tests sont destinés à mesurer la qualité de

l'eau des aquariums. Leurs résultats ne sont qu'indicatifs.

Il est possible également de faire réaliser l'analyse de son eau par un laboratoire. Le test de potabilité (constitué d'une analyse chimique et d'une analyse bactériologique) revient environ à 110 € pour un point d'eau. Pour une analyse plus sommaire cela revient à environ 50 €. Si vous souhaitez que le prélèvement soit effectué par le laboratoire agréé (pour qu'il ait une valeur juridique et une rigueur scientifique), il faut compter en plus environ 30 € par prélèvement. D'autres analyses plus précises sont possibles.



# L'eau du robinet, une eau potable

*Quiconque offre de l'eau au public en vue de l'alimentation humaine, à titre onéreux ou gratuit, sous quelque forme que ce soit, est tenu de s'assurer que cette eau est propre à la consommation.*

Article L.1321-1, Code de la santé publique

## ► L'eau potable : une eau de qualité

**L'eau du robinet est potable. Elle est adaptée à une consommation quotidienne et contient des minéraux et des oligo-éléments. Une eau totalement pure chimiquement n'est pas conforme aux critères de potabilité.**

Tout au long de son parcours naturel, l'eau se charge de nombreux sels minéraux et oligo-éléments. La richesse minérale des eaux varie d'une région à l'autre selon la composition des roches et des sols qu'elles traversent. L'eau du robinet, captée dans le

milieu naturel, est contrôlée afin que les teneurs en sels minéraux, oligo-éléments et autres éléments respectent les limites de qualité. En d'autres termes, l'eau est adaptée à une consommation régulière, et ne peut pas être source de maladies graves.

**L'eau potable ne nuit pas à la santé humaine. Elle est agréable à boire, claire et sans odeur. La qualité de l'eau distribuée est régulièrement contrôlée et doit rester dans les limites de qualité : des seuils de concentration maximale (CMA) de certains éléments dans l'eau sont fixés (Cf fiche 8).**

L'eau potable peut être bue sans restriction. Lorsqu'une des limites de qualité fixées est dépassée, l'eau est déclarée non conforme aux critères de potabilité. Dans ce cas, la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) évalue les risques potentiels. Selon les cas, l'usage de l'eau peut être suspendu, restreint ou autorisé.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, on définissait la potabilité de l'eau grâce à six paramètres. Aujourd'hui, plus de 60 critères sont pris en compte dans l'analyse de la potabilité de l'eau. De plus, cette notion a beaucoup évolué avec les moyens technologiques, les connaissances médicales, l'exigence des consommateurs, les volontés politiques et la prise en compte des pollutions liées aux activités humaines.

## ► Les paramètres de l'eau potable

La qualité de l'eau du robinet prend en compte une soixantaine de paramètres types, classés en six groupes.

Un paramètre est un élément analysé au niveau de la composition de l'eau (présence et quantité). Pour chaque paramètre est déterminée une limite de qualité, qui fixe la quantité supérieure à ne pas dépasser. La limite de qualité est traduite par la CMA (concentration maximale admissible).

Les CMA fixées par le Ministère de la Santé sont issues de la transcription en droit français de directives européennes.

Les CMA prennent en compte :

- la santé publique (absence de risque pour la santé)
- le confort des consommateurs (goût agréable, eau transparente et équilibrée en sels minéraux).

Les CMA s'appuient en général sur les DMA (doses maximales admissibles), c'est-à-dire sur la quantité qui peut être absorbée

quotidiennement et sans danger par un individu tout au long de sa vie (calculée pour une consommation de deux litres d'eau par jour pendant 70 ans). Les DMA sont établies par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé).

**Un dépassement ponctuel n'a pas de conséquence sur la santé, mais les dépassements chroniques peuvent être préjudiciables, essentiellement pour des personnes fragiles (nourrissons, personnes âgées, malades).**

### Les paramètres organoleptiques

Il s'agit de la couleur, l'odeur, la saveur, la turbidité (aspect trouble de l'eau). Ils n'ont pas d'effets sur la santé : ce sont essentiellement des critères de confort.

### Les paramètres physico-chimiques

Il s'agit des caractéristiques de l'eau liées à son parcours naturel. Les éléments qui les déterminent sont parfois bénéfiques pour la santé. La variation de ces caractéristiques n'est pas dangereuse pour l'homme, mais peut causer des désagréments (goût altéré, corrosion des canalisations...).

Exemples	Limite de qualité
pH	6,5 à 9
Chlorures	250 mg/l
Sulfates	250 mg/l

### Les paramètres concernant les substances indésirables

Leur origine peut être liée aux activités humaines ou au parcours naturel de l'eau. Certaines sont bénéfiques à notre organisme mais leur présence en excès ou à trop faible dose peut parfois être préjudiciable à la santé.

Exemples	Limite de qualité
Nitrates	50 mg/l
Fer	0,2 mg/l
Fluor	0,7 à 1,5 mg/l

### Les paramètres concernant les substances toxiques

Les CMA tolérées pour ces produits dans l'eau du robinet sont infimes. Les limites fixées sont en général bien inférieures aux seuils tolérés par notre organisme.

Exemples	Limite de qualité
Arsenic	0,01 mg/l
Cadmium	0,005 mg/l
Plomb	0,01 mg/l

### Les paramètres microbiologiques

L'eau est un milieu vivant, une vie bactérienne limitée y est normale et nécessaire à la vie aquatique. Dans l'eau potable, la présence de germes non pathogènes est admise. La présence de coliformes ou de streptocoques est surveillée avec vigilance car ce sont des germes indicateurs d'une contamination. Cette contamination de l'eau du robinet par des micro-organismes constitue la principale cause de non-conformité des eaux distribuées. C'est pourquoi la qualité microbiologique de l'eau est très surveillée.

L'amélioration générale du niveau d'hygiène a permis d'éradiquer les grandes épidémies hydriques. Aujourd'hui, les pathologies gastro-intestinales chez les personnes fragiles sont la manifestation la plus courante d'une eau contaminée mais ses pathologies peuvent aussi avoir d'autres origines.

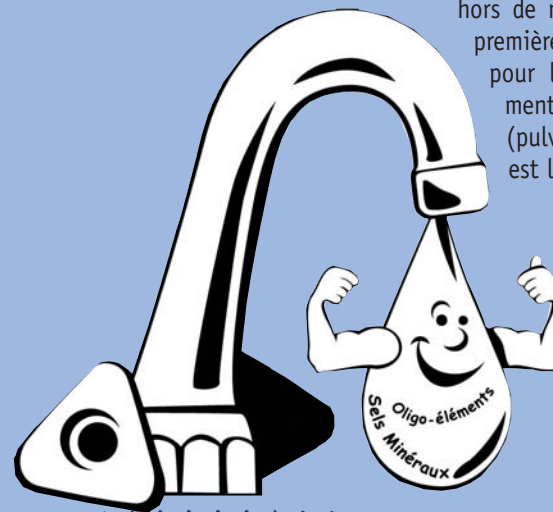
Exemples	Limite de qualité
Coliformes	0 dans 95 % des analyses
Streptocoques fécaux	0/100 ml
Coliformes fécaux	0/100 ml

### Les pesticides et produits apparentés

Ils ne sont pas d'origine naturelle mais issus de produits de synthèse. Ils ne devraient pas être présents dans l'eau. Les limites adoptées sont liées aux effets sanitaires et environnementaux possibles. On recherche les molécules les plus utilisées. Les risques viennent de l'accumulation des produits phytosanitaires dans les

Exemples	Limite de qualité
Insecticides, herbicides...	
• par substance	0,0001 mg/l
• pour le total des substances mesurées	0,0005 mg/l

tissus vivants (bio-accumulation), leur élimination hors de notre organisme étant très lente. La première source d'exposition aux pesticides pour l'homme est constituée par les aliments, la seconde est la voie aérienne (pulvérisation du produit) et la troisième est l'eau.



Consultez la fiche n° 3  
«L'eau du robinet en toute sécurité»